



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique

PAQ-DGSE



TDR-02-2022 :
TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour la Sélection d'un consultant individuel pour assurer des formations spécifiques aux étudiants de l'ISSAT-Mahdia pour la participation aux concours d'initiatives et de projets innovants

1. Contexte	2
2. Objectifs de la mission	2
3. Bénéficiaires de la mission	2
4. Tâches à réaliser	2
5. Livrables	3
6. Période, durée et lieu d'exécution de la manifestation d'intérêt	3
7. Profil et qualification du consultant	3
8. Pièces constitutives de la manifestation d'intérêt	4
9. Conditions d'exécution de la mission	4
10. Mode de sélection	4
11. Négociation du contrat	5
12. Conflits d'intérêt	6
13. Confidentialité.	6
14. Clauses administratives	7
15. Annexe	8

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) a lancé le programme « Projet de modernisation de l'enseignement supérieur en soutien à l'employabilité (PROMESSE) », financé par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), qui vise l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur et le renforcement de la gestion de l'enseignement supérieur. Suite à ce programme, le MESRS a conduit le projet de Développement de la Gestion Stratégique des Etablissements d'enseignement supérieur (PAQ-DGSE) dont l'objectif principal est le renforcement des capacités de gestion pédagogique, administrative, financière et de vie universitaire des établissements universitaires.

Dans ce cadre, l'institut supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Mahdia (ISSAT-M) se propose de solliciter les services d'un consultant/expert pour la formation et l'accompagnement des Etudiants-dans le concours d'initiatives et de projets innovants.

L'ISSAT-M invite les consultants/experts à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits dans les présents termes de références de cette mission téléchargeable sur le site de L'ISSAT-M (<http://www.issatmh.rnu.tn/>) ou sur TUNEPS.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

- Formation des étudiants **en idiation, en design thinking**
- Formation des étudiants pour le développement **de Business Model Canevas (BMC)**
- Formation d des étudiants **au Pitch**

3. BENEFICIAIRES DE LA MISSION

Les étudiants de l'institut supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Mahdia (ISSAT-M).

4. TACHES A REALISER

Sur la base des objectifs fixés pour la mission, sous l'autorité du chef du projet PAQ-DGSE le consultant individuel aura à réaliser les tâches suivantes :

- Elaborer un programme type pour le déroulement des ateliers, en insistant sur l e s processus liés à l'idiation le design thinking et l'élaboration des BMC
- Accompagner les candidats dans l'idiation pour le montage d'un projet innovant :
 - Intérêt du Business Model : utilisation et méthodologie
 - Construction d'un BMC
 - Analyse d'un BMC
 - Cas pratiques
- Accompagner les candidats pour le pitch
- Evaluer les actions réalisées.

- Elaborer un rapport d'évaluation des participants

5. LIVRABLES

Les livrables doivent être rédigés en français (version numérique et papier), validés et visés par le chef de projet

- 1) Une note méthodologique basée sur ces termes de référence ;
- 2) Le plan de formation susmentionnée ;
- 3) Les supports de formation ;
- 4) Le rapport de formation portant sur le déroulement de l'action de formation
- 5) Les attestations de participation aux actions de formation ;
- 6) Fiche de présence.

L'envoi du rapport final de la mission devra être effectué dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

6. PERIODE, DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION .

La formation aura une orientation essentiellement pratique. L'expert apportera également des connaissances théoriques et méthodologiques relatives à l'entrepreneuriat et l'Innovation. Elle suivra une approche interactive d'apprentissage actif pour générer une participation optimale de tous les participants, des échanges fructueux et pour optimiser les résultats en termes d'apprentissage. La méthodologie doit permettre à tous les participants de s'exprimer, de discuter et de pratiquer les acquis de la formation.

La date de la formation sera fixée à l'occasion des négociations à convenir entre l'équipe du PAQ-DGSE en concertation avec l'expert retenu.

Des modifications du planning seront possibles sur simple demande de l'équipe PAQ-DGSE concernée

Durée de la mission : étalée sur 3 mois au maximum

7. PROFIL ET QUALIFICATION DU CONSULTANT

L'exécution de la mission requiert de la part du consultant des qualifications et des compétences dans l'entrepreneuriat, le management des projets et la communication.

Ainsi ils doivent répondre notamment aux critères suivants :

- Diplôme universitaire bac + 4 ou plus dans l'un des domaines précités ;
- Une expérience professionnelle confirmée dans la formation d'entrepreneurs et porteurs d'idées de projet (idéalement en Lean Canevas) (Fournir au moins trois références) ;
- Une bonne connaissance de l'écosystème entrepreneurial en Tunisie ;
- Une maîtrise écrite et orale de la langue française ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Une pratique des relations interpersonnelles, du travail en équipe et de la communication ;

- Une bonne maîtrise des méthodes de pédagogie active.
- Avoir des qualifications et des références solides dans des activités similaires à celles objet de la présente mission.

8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTERET

Les consultants individuels admissibles, « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale - Janvier 2011 (Version révisée en Juillet 2014) », désirant manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus, doivent adresser à l'ISSAT_M un dossier de candidature en langue française comprenant les pièces suivantes :

- **Lettre de candidature**, dûment datée et signée, au nom du directeur de l'ISSAT_M.
- **Curriculum vitae** du consultant, faisant état des diplômes obtenus et retraçant les principales qualifications du consultant et ses expériences professionnelles acquises en rapport avec la mission (selon le modèle de l'annexe1)
- **Références récentes (5 dernières années)** et pertinentes en missions similaires.
- **Qualifications en rapport avec la nature de la mission.**
- **Présentation de l'approche méthodologique** à adopter pour la réalisation de l'action.

9. Conditions d'exécution de la mission

L'ISSAT_M s'engage à mettre à la disposition du Consultant, toutes les données nécessaires à l'exécution de sa mission et de mettre à sa disposition les équipements et les moyens matériels nécessaires durant l'exécution de la mission.

Le Consultant est censé s'acquitter de sa mission avec la diligence voulue et selon les règles de l'art. La responsabilité du Consultant envers l'ISSAT_M est régie par les directives de la banque mondiale.

10. MODE DE SELECTION

La sélection du consultant Individuel est faite conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale - Janvier 2011 (Version révisée en Juillet 2014) ». Cependant, les consultants individuels appartenant à un bureau ou à un groupement peuvent présenter des candidatures individuelles.

Une commission de sélection (CS) des candidatures établit un classement des candidats selon les critères suivants :

Rubrique	Critères de Sélection	Notation
Rubrique1	Expérience générale et carrière professionnelle pertinente du consultant pour la mission :	
	- 5 points pour chaque projet assisté.	15
	- 5 points pour chaque projet assisté des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche.	20
	- Expérience générale du consultant (entre 3 et 5 ans : 10points ; supérieur à 5 ans : 20 points).	20
Rubrique2	Qualifications du formateur pour la mission :	
	- Diplôme universitaire (15 points doctorat, 12 points master ou grade équivalent, 8 points maîtrise ou diplôme équivalent).	15
	- Avoir assuré des formations similaires : 10 points par formation (max 3 formations).	30
Total		100

Un Procès-verbal de classement des consultants sera rédigé au terme de la sélection par la CS qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de **60/100** est requis pour être éligible. Tout candidat ayant un score nul dans l'une des rubriques sera éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant son attribution définitive, le contrat est négocié avec l'expert/consultant sélectionné en concertation avec le chef du projet. Un PV est rédigé et visé par le chef du projet.

Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- La rémunération de l'expert/consultant.

11. NEGOCIATION DU CONTRAT

Le Consultant classé premier sera invité à soumettre une proposition technique et financière détaillée puis à négocier le marché. En cas de désaccord, le comité technique passera au consultant classé 2ème dans la liste restreinte.

Les négociations avec le consultant porteront essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement de la mission ;
- L'approche méthodologique et les modalités d'exécution de la formation ;
- Le contenu des livrables.

12. CONFLITS D'INTERET

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec l'ISSAT-M doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission.

13. CONFIDENTIALITE

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à cette occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

14. CLAUSES ADMINISTRATIVES

1. Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 60 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des candidatures.

2. Caractère des prix de l'offre

Le consultant est tenu de présenter les prix de son offre en fonction du nombre de jours de la mission en hors TVA et aussi en toutes taxes comprises. Les prix doivent être fermes et non révisables et comportant toutes les dépenses et frais relatifs à la mission objet de cet appel.

3. Respect des conditions des termes de références

Le dépôt de l'offre par le consultant implique l'acceptation sans aucune restitution ni réserve de toutes les clauses et conditions inscrites dans les termes de référence.

En outre, et du seul fait de la présentation de leurs offres, les consultants sont censés avoir recueilli par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé par eux nécessaire à la parfaite exécution de leurs obligations telles qu'elles découlent des pièces constitutives.

4. Droit d'enregistrement

Les frais d'enregistrement du contrat sont à la charge du consultant conformément à la législation en vigueur.

5. Les modalités de paiement

Les conditions de paiement seront définies lors de l'établissement du contrat avec le prestataire retenu.

6. Pénalités de retard

Pour tout retard dans l'exécution de la mission par rapport au planning établi en commun accord, il sera appliqué au prestataire retenu une pénalité de 0.1% du montant total par jour de retard sans la mise en demeure préalable. Toutefois, le montant total de la pénalité ne doit pas dépasser les cinq pour cent (5%) du montant définitif du marché.

7. Résiliation du contrat

L'ISSAT-M pourra procéder à la résiliation du contrat de plein droit après mise en demeure préalable :

Au cas de non-exécution par le prestataire retenu de l'une des clauses prévues par le marché. Lorsque le prestataire se livre à des actes frauduleux à l'occasion de l'exécution du marché, notamment sur la nature ou la qualité des prestations.

8. Règlement des litiges

Tout différend lié à l'exécution du contrat découlant de l'attribution du présent marché, que les parties ne pourraient régler à l'amiable sera soumis à arbitrage/conciliation conformément au droit Tunisien. A défaut, le différend sera soumis aux tribunaux compétents de Tunis et l'affaire sera traitée conformément au droit Tunisien.

Annexe 1.
CV pour la candidature au poste de

1. **Nom et prénom de l'expert :**
 2. **Date de naissance :** **Nationalité :**
 3. **Niveau d'études :**

Institution (Dates : début – fin)	Diplôme(s) obtenu(s)
	■
	■
	■
	■

4. **Compétences clés :**
 5. **Affiliation à des associations/groupements professionnels :**
 6. **Autres formations**
 7. **Pays où l'expert a travaillé :**
 8. **Langues :** (bon, moyen, médiocre)

Langue	Lu	Parlé	Écrit

9. Expérience professionnelle :

Depuis - Jusqu'à	Employeur	Poste

10. Compétences spécifiques de l'expert exigées dans le cadre de leur mission

<input type="checkbox"/>	Expérience en passation de marché selon les directives de la banque mondiale ou autre bailleur de fonds
<input type="checkbox"/>	Expérience en Montage et gestion des projets financés par la banque Mondiale ou autre bailleur de fonds

Compétences spécifiques :	11. Expériences pertinentes de l'expert qui illustrent le mieux sa compétence :	
	Nom du projet:/thème de formation
	Année :
	Lieu :
	Client:
	Poste :
	Activités :	

NB. Ajouter autant de lignes que d'expériences pertinentes.

12. Compétences et aptitudes sociales

Vivre et travailler avec d'autres personnes, dans des environnements multiculturels, à des postes où la communication est importante et les situations où le travail d'équipe est essentiel (activités culturelles et sportives par exemple), etc.

13. Aptitudes et compétences organisationnelles

Coordination et gestion de personnes, de projets et des budgets; au travail, en bénévolat (activités culturelles et sportives par exemple) et à la maison, etc.

14. Compétences et expériences personnelles

Acquises au cours de la vie et de la carrière mais non nécessairement validées par des certificats et diplômes officiels

15. Information complémentaire

[Inclure ici toute information jugée pertinente pour la présente mission: contacts de personnes références, publications, etc.]

16. ANNEXES.

[Lister toutes les annexes jugées pertinentes pour la mission : exemple : missions d'études et coopération internationale]

J'ATTESTE, EN TOUTE BONNE CONSCIENCE, QUE LES RENSEIGNEMENTS SUSMENTIONNES REFLETTENT EXACTEMENT MA SITUATION, MES QUALIFICATIONS ET MON EXPERIENCE.

JE M'ENGAGE A ASSUMER LES CONSEQUENCES DE TOUTE DECLARATION VOLONTAIREMENT ERRONEE.

... **DATE:** JOUR / MOIS / ANNEE

[Signature du consultant]